

## La Commune de Paris à l'origine de la tradition éducationniste

Bien avant Paul Robin à Cempuis ou Sébastien Faure à la Ruche, les communeux s'intéressèrent et innovèrent en matière d'éducation s'inspirant plus ou moins directement de la tradition révolutionnaire de 1789 et du rapport de Condorcet qui visait à mettre en place une éducation du peuple pour le peuple et par le peuple. Ainsi la Commune précéda à la fois l'école de Ferry et les expériences libertaires.

Néanmoins, la commune n'inventa pas tout, elle s'inspira sans aucun doute de réflexions antérieures. Tout d'abord, du *Programme d'enseignement de l'association fraternelle des instituteurs et institutrices et professeurs socialistes* de 1849 rédigé par Pauline Roland, Gustave Lefrançais, un dénommé Pérot et des conceptions fouriéristes - qui inspirèrent aussi Proudhon - et mise en forme par Victor Considérant en 1864 dans sa *Théorie de l'éducation naturelle et attrayante dédiée aux mères*. Mais aussi peut-être eurent-ils connaissances des textes de 1969 de Robin *L'enseignement intégral* ou encore de Bakounine *Les Endormeurs*. Très probablement certains Communeux avaient en tête les résolutions sur l'enseignement intégral des congrès de l'Association internationale de travailleurs de Lausanne en 1867 et de Bruxelles en 1868.

Dès après les élections, lors de sa deuxième séance, la Commune mis en place une Commission de l'éducation qu'elle confia au blanquiste Edouard Vaillant et où siégèrent Jules Vallès, Gustave Courbet, Jean-Baptiste Clément pour les plus connus. Les communards considérant pour la plupart comme la société de *l'Education nouvelle* dans sa déclaration du 26 mars 1871 et présentée aux membres de la Commune ; « la nécessité qu'il y a sous une république à préparer la jeunesse au gouvernement d'elle-même par une éducation républicaine qui est toute à créer. Considérant que la question de l'éducation, laquelle n'est exclusive d'aucune autre, est la question mère qui embrasse et domine toutes les questions politique et sociales et sans la solution de laquelle il ne sera jamais fait de réformes sérieuses et durables ». Fort de ses intentions la Commission de l'enseignement, relayée et parfois devancée par les initiatives populaires, pris de nombreuses initiatives et résolutions et fit de la laïcité et de la gratuité de l'école les principes fondamentaux de la nouvelle école garantie pour la totalité des enfants, garçons ou filles. Pour se faire supprima tout subside public aux écoles religieuses et déconfessionnalisa l'enseignement. En ce sens la société de *l'Education nouvelle* exigea « que l'instruction religieuse ou dogmatique [... soit] immédiatement et radicalement supprimée [...], dans toutes les écoles [...] dont les frais sont payés par l'impôt ». Exigence absolue afin de « veiller à ce que l'enfant ne puisse à son tour être violenté par des affirmations que son ignorance ne lui permet point de contrôler ni d'accepter librement »<sup>1</sup>.

La Commune en matière d'éducation ne se contenta pas de beaux discours et de courageuses résolutions, elle fit aussi œuvre de nombreuses réalisations : ouverture d'une école dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, de cantines dans le 8<sup>e</sup> pour les enfants nécessiteux, fournitures scolaires gratuites dans le 3<sup>e</sup>, projet de crèches ou d'orphelinat. Elle relança l'idée d'enseignement professionnel détruit par la loi Le Chapelier en 1792. Elle ne délaissa pas non plus l'éducation des adultes : ouverture de la Sorbonne, fondation de bibliothèques et surtout éducation du peuple par le peuple dans les nombreux clubs d'hommes et de femmes dans les églises parisiennes réquisitionnées.

Mais le projet communard a aussi quelques limites sans doute du fait de sa courte vie. En effet comme le remarquait Paul Chauvet dans la revue *La Rue*<sup>2</sup> : « l'organisation scolaire ancienne disparaissait, mais la pédagogie [autoritaire] restait la même » avec le risque d'un retour de la

<sup>1</sup> Cité par Dommanget, 1971, *La Commune*, Bruxelles, Editions La Taupe, p. 220.

<sup>2</sup> *La Rue*, n° 10, 1971.

domination d'abord des maîtres voire d'autres acteurs issus de la Commune elle-même. Afin de limiter ce risque d'une prise de pouvoir sur le peuple, des intellectuels en particulier, Bellanger dans *Le Vengeur* du 8 avril 1871 souhaitait « qu'un manieur d'outil puisse aussi lire et écrire un livre [...] sans pour cela se croire obligé d'abandonner l'étau ou l'établi ». Enfin le projet d'éducation communal se réclamait d'une approche scientifique. Ainsi un manifeste issu du 17<sup>e</sup> arrondissement préconisait : « l'emploi exclusif de la méthode expérimentale ou scientifique, celle qui part de l'observation des faits » et une commission du 4<sup>e</sup> affirmait que « toute conception philosophique doit subir l'examen de la raison et la science », en bref être soumis à l'esprit critique dans le cadre d'une démarche rationaliste.

Enfin, cette éducation devait permettre à chacun-e de s'épanouir dans toutes ses dimensions, celles « de la vie privée, de la vie professionnelle et de la vie sociale et politique »<sup>3</sup>.

Pour conclure, il est possible d'affirmer que la Commune s'inscrit dans un projet éducationniste holiste et émancipateur que l'on retrouvera chez Francisco Ferrer ou Célestin Frenet ou encore aujourd'hui à l'école Vitruve, au Lycée autogéré de Paris (LAP) ou encore au lycée expérimental de Nazaire<sup>4</sup>.

Hugues Lenoir

---

<sup>3</sup> Déclaration de la Société de l'Éducation nouvelle, 26 mars 1971.

<sup>4</sup> Comme les Communeux j'ai retiré le Saint devant Nazaire.